Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 36 (1999)

**Heft:** 1380

**Artikel:** Coopérations transfrontalières : la micro-intégration plaît

Autor: Jaggi, Yvette

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1014608

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La micro-intégration plaît

La coopération transfrontalière se développe, avec l'argent de Bruxelles l'Européenne et de la Berne fédérale. Elle s'appelle INTERREG ou micro-intégration. ES INITIATIVES EUROPÉENNES, méconnues sous le nom d'INTERREG, émargent aux importants fonds structurels, dont le but est de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Europe unie. Plus précisément, les crédits INTERREG servent à financer la coopération transfrontalière, en particulier entre les régions des pays membres et leurs voisines extérieures à l'UE, Suisse en tête.

## **INTERREG III**

Les cantons ont participé seuls à la première initiative, relativement modeste, prise dans les années 1991-1993. La Confédération s'est associée dès IN-TERREG II, qui aura duré six ans (1994-1999), avec un crédit de 24 millions de francs. Au 31 décembre dernier. 212 projets avaient absorbé les trois quarts des moyens disponibles. Plusieurs régions avaient quasiment épuisé leur quota, telles Vaud-Genève et Rhône-Alpes ou le Rhin supérieur/ Centre sud. En revanche, les collaborations par-dessus les frontières nationales pouvaient encore se développer entre l'Arc jurassien suisse et la Franche-Comté ou entre le Valais et la Vallée d'Aoste.

Se prépare actuellement une nouvelle période de financement, INTERREG III, qui commencera le premier janvier 2000 et durera sept ans. Pour la période 2000-2006, le Conseil fédéral demande un crédit porté à 39 millions de francs aux Chambres, qui l'accorderont sans doute bien volontiers. Qui oserait s'en prendre en même temps à ces deux bonnes causes que sont la progression mesurée de la Suisse vers l'Europe et le fédéralisme helvétique revivifié par la coopération transfrontalière, seule compétence des cantons en matière de politique étrangère?

À cet égard, les résultats de la procédure de consultation concernant IN-TERREG III annoncent bien le genre d'accueil que le Parlement réservera au projet. Les avis sont tous positifs, mais peu nombreux. Bref, cet élément pourtant significatif du dossier européen ne déchaîne pas les passions. Car si tous les cantons ont participé à la procédure de consultation, quatre partis seulement ont répondu sur les seize formations consultées; du côté des «organismes intéressés», d'ordinaire si

prompts à faire connaître leur avis, un tiers à peine a jugé bon de répondre. Indifférence? Approbation tacite d'un projet hyperconsensuel? Respect spontané du «continentally correct»?

Il y a de tout cela sans doute. Mais les silences de l'UDC ou du Parti du Travail, de l'Union suisse des Paysans ou de l'Union syndicale suisse ont autant de signification que certaines prises de position spontanées, de la part de Pro Helvetia ou de la Communauté de Travail du Jura par exemple. Les non-répondants se gardent de contester l'un des aspects les moins attaquables du processus de rapprochement Suisse-Europe unie et les participants non attendus veulent marquer leur intérêt pour l'expérimentation pratique de ce rapprochement.

C'est que, par-delà les cofinancements possibles, les enjeux de la coopération frontalière façon INTERREG ont leur importance. D'abord, elle offre aux Suisses d'excellentes conditions d'apprentissage des pratiques européennes, avec leurs généreuses possibilités financières et leurs désagréables limites administratives. Cette coopération permet aussi à des régions que l'histoire a divisées de se retrouver sur des projets précis, pour des collaborations au moins ponctuelles, dans les domaines les plus divers, tous importants pour le développement de rapports de bon voisinage et surtout des économies régionales: organisation du territoire, culture, tourisme, promotion régionale, équipements communs, etc.

En outre, et contrairement aux programmes précédents, INTERREG III ne concernera pas seulement les régions périphériques de la Suisse, mais également le canton de Fribourg et la Suisse centrale, qui pourront devenir, à leur tour, partenaires de cette coopération transfrontalière. De quoi diminuer la situation d'insularité de notre pays entouré d'Europe unie, assurent ou espèrent les plus optimistes.

Avec ses limites rassurantes et par son pragmatisme, par sa lenteur aussi, la « micro-intégration » a tout pour plaire aux Suisses. Et voilà pourquoi même les plus réticents à l'idée d'une adhésion future acceptent les initiatives de Bruxelles, quand elles s'appellent INTERREG. Et quand elles apportent un financement au moins égal à celui des partenaires suisses, fédéraux et cantonaux, publics et privés.